

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni le 21 juillet 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Nombre de conseillers : | 52 |
| En exercice : | 47 |
| Présents : | 51 |
| Votants : | |
| Secrétaire de séance : | Monique CAUDAN |

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

| | |
|--------------------------|--|
| ARZANO : | Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU |
| BANNALEC : | Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL |
| BAYE : | Pascal BOZEC |
| CLOHARS-CARNOËT : | Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA |
| GUILLIGOMARC'H : | Alain FOLLIC |
| LE TRÉVOUX : | Daniel HANOCQ |
| LOCUNOLÉ : | Corinne COLLET |
| MELLAC : | Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN |
| MOËLAN-SUR-MER : | Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE |
| QUERRIEN : | Stéphane CADO, Patricia ECK |
| QUIMPERLÉ : | Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN |
| RÉDÉNÉ : | Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER |
| RIEC-SUR-BÉLON : | Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE |
| SAINT-THURIEN : | Michel CHARPENTIER |
| SCAËR : | Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT |
| TRÉMÉVÉN : | Monique CAUDAN |

ABSENTS EXCUSES :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS-CARNOET)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN) a donné pouvoir à Monique CAUDAN (TREMEVEN)

DCC2020-083

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
3-COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Délibération relative à la création et à l'élection des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019, portant statuts de Quimperlé Communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Au regard des règles souples participant à l'organisation de ladite commission, il est proposé que cette commission soit composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune ; ces derniers devant être impérativement des membres du Conseil municipal, désigné par ce dernier.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre Quimperlé Communauté et ses communes membres, pour la durée du mandat.
- APPROUVER la représentation des communes membres au sein de cette commission soit un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune
- SOLLICITER les communes afin d'obtenir une délibération comprenant un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre Quimperlé Communauté et ses communes membres, pour la durée du mandat.
- APPROUVE la représentation des communes membres au sein de cette commission soit un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune
- SOLLICITE les communes afin d'obtenir une délibération comprenant un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,



Sébastien MIOSSEC